



Foire aux questions

A destination des structures relais qui inscrivent les participants à Rezo Pouce.

Lors d'une inscription, les mairies prennent une photocopie d'une pièce d'identité mais ne demandent pas de manière obligatoire le permis de conduire. Pourquoi ?

- ✓ Effectivement, Rezo Pouce a choisi de conditionner l'inscription à la présentation d'une pièce d'identité ; le Rezo est basé sur un principe de confiance, la personne signe une charte et s'engage à respecter le code de la route.

Est-ce qu'un titre de séjour peut servir de pièce d'identité permettant de s'inscrire à Rezo Pouce ?

- ✓ Oui, Rezo Pouce accepte les titres de séjour comme pièce d'identité.

Pour davantage de sécurité, il est donné au passager un numéro auquel il peut envoyer le numéro de la plaque d'immatriculation de la voiture par sms. Comment ce numéro est-il relié à la personne qui conduit puisqu'il n'est pas demandé lors de l'inscription ? Comment pouvez-vous savoir avec qui le passager est monté afin de sécuriser le trajet ?

- ✓ Le numéro de la plaque d'immatriculation n'intervient qu'en cas de litige. Nous partons du principe qu'une personne qui fait la démarche de s'inscrire et présente une pièce d'identité agit en toute bonne foi. Nous ne faisons pas d'investigation, en revanche, nous conservons le sms et pourrions le présenter en cas de demande.

Lors d'une demande d'inscription d'un mineur (+ de 16 ans) accompagné de son responsable légal, que faire si le mineur n'a pas de pièce d'identité ?

- ✓ Dans le cas de l'inscription d'un mineur, les personnes doivent fournir :
 - Les pièces d'identité du parent et du mineur (le livret de famille si le mineur n'a pas de pièces d'identité mais en principe, les plus de 16 ans en ont une puisqu'il faut une pièce d'identité pour passer les épreuves du brevet des collèges.) La pièce d'identité doit pouvoir servir à justifier que le mineur a effectivement plus de 16 ans. Si besoin, on peut demander une déclaration sur l'honneur qui indique la date de naissance du mineur prouvant qu'il a plus de 16 ans.
 - Remplir l'autorisation parentale ci-jointe
 - Remplir la charte

Tous ces éléments doivent être envoyés à Rezo Pouce (contact@rezopouce.fr) pour que l'inscription soit enregistrée. Si toutefois des inscriptions seraient incomplètes, Rezo Pouce prendra contact avec la mairie ou l'utilisateur pour avoir les pièces manquantes.

Une fois l'inscription faite, que faire des documents scannés ?

- ✓ Les mairies doivent garder aucun élément transmis au moment de l'inscription : les photocopies, scans et mails doivent être supprimés. Les informations personnelles détenues par Rezo Pouce ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Si un ménage possédant une seule voiture souhaite s'inscrire : faut-il qu'ils fassent 2 inscriptions (1 par personne) ou 1 inscription pour le couple ?

- ✓ Pour le ménage avec une seule voiture, un seul kit suffit. En revanche, il est préférable que 2 inscriptions soient faites afin que chacun ait sa carte de membre.

Si une personne possède deux véhicules, est-ce qu'elle peut avoir deux macarons pour une inscription ou est-ce qu'elle doit s'inscrire deux fois ?

- ✓ La plupart du temps, les personnes ayant deux véhicules sont en couple : il est préférable que les deux personnes du couple s'inscrivent afin que chacun ait sa carte de membre. Si ce n'est pas le cas, il est effectivement possible de donner 2 macarons.

Si l'on doit changer de voiture, que faire du macaron ?

- ✓ Si l'on change de voiture, il faut redemander un macaron.

Est-il possible de s'inscrire au Rezo alors que ma commune de résidence ne fait pas partie de la démarche ?

- ✓ Il est tout à fait possible de s'inscrire dans une autre ville que sa ville de résidence, ou de s'inscrire sur internet sans résider dans une commune qui ne fait pas partie du Rezo. Rezo Pouce va rattacher la personne au territoire grâce au code postal de la commune de résidence.

Une mairie peut-elle mettre en relation les habitants s'étant inscrits à Rezo Pouce ?

- ✓ La mairie n'étant pas censée détenir d'informations personnelles, ne peut pas mettre en lien deux personnes identifiées. En revanche, si la demande est réelle, il est possible d'organiser, avec la commune, un moment convivial de rencontre : ne viennent que ceux qui le souhaitent.

PLUS D'INFOS

Tél : 06 95 30 21 24
contact@agence-ecomobilite.fr